



**Appui du PNUD à la gestion du financement du Conseil de coordination multisectoriel (CCM) par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme**

**Document de Projet**

<b>Effet UNDAF 2012-2016 :</b>	D'ici 2016, les populations les plus vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base
<b>Effet attendu du Programme Pays 2012-2016:</b>	D'ici 2016, les populations, notamment les jeunes et les femmes, ont davantage accès aux ressources productives propres à réduire leur vulnérabilité
<b>Effet UNDAF 2017-2021</b>	Les disparités et les inégalités sont réduites à tous les niveaux à travers la participation effective des groupes vulnérables et clés au développement et à l'utilisation des services sociaux de base de qualité
<b>Effet attendu du Programme Pays 2017-2012</b>	Les groupes clés et vulnérables, particulièrement les enfants et les femmes, utilisent des services de qualité dans les domaines de la santé, dans un cadre légal et dans le cadre de systèmes nationaux renforcés.
<b>Résultat attendu:</b>	Un CCM conforme aux critères d'éligibilité du Fonds mondial et fonctionnel d'ici juillet 2017
<b>Entité d'exécution:</b>	Secrétariat Permanent du CCM / Ministère de la santé

**Brève description**

Le Fonds mondial (FM) de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme promeut l'appropriation nationale à travers la mise en place d'un Comité de coordination nationale (CCM) multisectoriel. Le CCM est responsable de la mobilisation de fonds auprès du FM, de la désignation des Récipiendaires Principaux, et du suivi stratégique de la mise en œuvre des subventions. En juillet 2015, pour aider le CCM de STP à exécuter son Plan d'amélioration, le FM a décidé de lui accorder un financement de 170,288 USD pour la période 2015-2017. Etant donné qu'il s'agira d'une première dans l'histoire du CCM de STP, le Ministère de la santé en sa qualité de Président du CCM a sollicité l'aide du PNUD pour la gestion de ce financement. Le PNUD, fortement impliqué dans le renforcement des capacités du CCM depuis février 2015, se chargera par conséquent de la réception du financement, du décaissement d'avances au Secrétariat Permanent du CCM, de la vérification des dépenses encourues ainsi que du reporting financier auprès du FM. Cette responsabilité du PNUD cessera à la demande du CCM et du FM.

Période du Projet : 01/07/2015- 30/06/2017  
 Domaine de résultat clé : 3  
 Atlas Award ID: N/A  
 Date de commencement: 01/07/2015  
 Date de fin : 30/06//2017  
 Date de réunion du CAP : N/A  
 Arrangements de gestion : PNUD/FM

Total ressources requises	170,288 USD
Total ressources allouées:	170,288 USD
• Régulières	
• Autres:	
o Bailleur	170,288 USD
o Gouvernement	N/A
Budget non financé:	N/A
Contributions en nature:	N/A

Accord du Secrétariat Permanent du CCM :

---

Accord du PNUD :

---

## I. ANALYSE DE SITUATION

---

Fondé en 2002, le **Fonds mondial** de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le Fonds mondial) est un des principaux bailleurs des réponses nationales à ces trois maladies dites « de la pauvreté », dans plus de 100 pays. A Sao Tomé et Príncipe (STP), de 2005 à 2017, le Fonds mondial (FM) aura accordé **un total de 27 293 950 USD en subventions approuvées**. Le FM étant le principal bailleur des réponses nationales à ces trois maladies, ces subventions auront largement contribué au processus d'atteinte de l'Objectif du millénaire du développement (OMD) numéro 6 à STP.

Ainsi, l'action conjuguée du PNUD, Récipiendaire Principal /RP) de ces subventions, du Ministère de la santé et de l'ensemble des partenaires d'exécution du PNUD ont **permis de réaliser d'impressionnants résultats au cours de la période 2005-2015**. Selon le Rapport MICS 2014, la prévalence du paludisme est très faible à STP, avec un maximum de 0,5% de cas positifs chez les enfants de 6 à 59 mois. Le même Rapport indique également que la prévalence du VIH se situe à 0,5% chez les hommes et les femmes, ce qui représente une baisse importante par rapport aux résultats de l'Enquête démographique et de santé de 2008. Quant à la tuberculose, bien que les résultats soient moins impressionnants, la décentralisation des services de dépistage opérée en 2013-2014 par le Programme national de lutte contre la tuberculose (PNLT) a permis l'augmentation du nombre de cas notifiés, et partant, une prise en charge moins tardive.

Le rôle du Fonds mondial a ainsi été capital dans l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population à STP au cours des 10 dernières années. Outre le RP et ses partenaires d'exécution (les sous bénéficiaires, SB), le **Fonds mondial repose sur l'action du** mécanisme de coordination nationale, appelé **Conseil de coordination multisectoriel (CCM) à STP**. Pour le Fonds mondial, le CCM incarne le **principe de l'appropriation nationale des fonds** qui sont mis à la disposition du pays. Dans ce sens, le CCM a une **double responsabilité** : soumettre des demandes de financement au Fonds mondial (appelées désormais « Notes conceptuelles »), désigner le RP des subventions et assurer le suivi de l'exécution de celles-ci par le RP. Depuis 2006, pour clarifier ses attentes vis-à-vis des CCM et aider à leur fonctionnement, le Fonds mondial a publié des directives spécifiques ainsi que des **critères d'éligibilité et des standards minimum** pour les CCM. En 2013, le Fonds mondial a également introduit **un système d'évaluation annuelle de performance des CCM** en rapport avec ces critères d'éligibilité et standards minimum. Ces évaluations aboutissent sur l'établissement **d'un Plan d'amélioration** qui fait l'objet d'un suivi par le Fonds mondial. Enfin, depuis 2010, les CCM peuvent soumettre des **demandes de financement auprès du Fonds mondial** pour financer leurs opérations.

A STP, le CCM a été mis en place en 2004 pour mobiliser la première subvention du pays. Le CCM de STP comprend officiellement 32 membres représentant des entités gouvernementales, de la société civile, du secteur privé ainsi que des agences bilatérales et multilatérales. Comme indiqué plus haut, de 2004 à 2017, ce CCM aura réussi à mobiliser un total de 27 293 950 USD de la part du Fonds mondial. Tout au long de la période, **le CCM a fonctionné grâce à l'engagement du Ministère de la santé et des membres du CCM eux-mêmes**. Ceux-ci sont en effet les auteurs des textes gouvernant le CCM, notamment son Règlement intérieur.

Cependant, **de 2004 à 2014, le CCM n'aura bénéficié d'aucune assistance technique internationale** spécialisée en renforcement des CCM. De 2010, date de l'introduction par le Fonds mondial des financements destinés aux CCM, à 2015, le CCM n'aura reçu aucun financement autre que celui du Ministère de la santé pour son fonctionnement. De 2004 à 2012, le CCM a ainsi fonctionné sans un Secrétariat propre, le Secrétariat ayant été assuré par le PNUD. De 2012 à 2015, le Secrétariat du CCM aura fonctionné sans autre financement que celui du Ministère de la santé. Plusieurs itérations entre le Fonds mondial et le Secrétariat du CCM au sujet du budget de fonctionnement du CCM ont eu lieu en 2013-2014 sans aboutir à un budget consensuel ni à une décision d'approbation. Enfin, **en août 2014, l'évaluation indépendante de performance du CCM de STP** en rapport avec les critères d'éligibilité et les standards minimum du Fonds mondial a démontré que le CCM ne remplissait quasiment aucun de ces critères. Un Plan d'amélioration a été ainsi établi dont la mise en œuvre **conditionne l'avenir des subventions du Fonds mondial dans le pays.**

## **II. STRATEGIE**

---

En février 2015, face à la nécessité **d'impulser la mise en œuvre du Plan d'amélioration**, et à l'instigation du Fonds mondial, la Présidente du CCM a mis en place **un Comité de transition**. Présidé par le Vice-Président du CCM, ce Comité a vocation à être un groupe représentatif du CCM, puisqu'il comprend en principe deux représentants du secteur gouvernemental, deux représentants de la société civile et deux représentants des partenaires au développement. **En raison de son mandat de développement des capacités nationales, le PNUD s'est porté volontaire pour rejoindre ce Comité** et mettre à sa disposition son expérience et expertise dans le renforcement des CCM.

En effet, le Plan d'amélioration vise essentiellement à **renforcer les capacités du CCM** dans les domaines suivants : suivi stratégique de la mise en œuvre des subventions, représentation effective des groupes constitués, des personnes vivant avec les maladies et des populations clés, gestion des conflits d'intérêt, communication interne et externe. Ce renforcement de capacité nécessite également la **refonte de la structuration du CCM, de ses textes de gouvernance et de son Secrétariat Permanent.**

Pour mettre en œuvre ce développement de capacité, le Fonds mondial a financé en 2015 une série de **trois visites d'appui technique au Comité, menées par des Consultantes internationales**. Ces visites ont permis au Comité et au CCM d'avoir **une feuille de route pour son processus de changement**, une nouvelle structuration validée par les membres, des termes de référence pour les divers Comités nouvellement créés ainsi que pour le personnel du Secrétariat Permanent, un nouveau Règlement intérieur (à valider).

En parallèle, **en juillet 2015, le Fonds mondial a approuvé le budget de fonctionnement du CCM** soumis par le Comité de transition, pour un montant de 170,288 USD sur une période de deux ans (2015-2017). En octobre 2015, **le Ministère de la santé en sa qualité de Président du CCM, a demandé au PNUD d'assurer de manière temporaire la gestion de ce financement.**

Le PNUD donnera suite à cette demande au vu du caractère nécessaire du processus de changement du CCM et de **l'importance de ce financement pour la mise en œuvre de ce processus**. Au-delà du fait de fournir des assurances de bonne gestion au Fonds mondial, le PNUD aborde ce rôle de gestionnaire du financement du CCM comme **une opportunité de développement de capacité du Secrétariat Permanent du CCM**.

Ainsi **l'Accord de financement du CCM a été signé** entre le Fonds mondial, le Président du CCM, la Vice-Président du CCM/Représentant de la société civile et le PNUD. Suite à cette signature, le Fonds mondial a décaissé au PNUD le financement du CCM. Parallèlement, **le PNUD a établi le contrat ci-joint de type « sous bénéficiaire » (SB) avec le Ministère de la santé en sa qualité de Président du CCM**. A travers ce contrat, sur la base d'un plan de travail, d'une demande d'avance et d'une justification adéquate des dépenses encourues, le PNUD décaissera au Ministère de la santé, en sa qualité de Président du CCM, les fonds destinés au CCM, et ce, de manière périodique. Le Ministère de la santé ouvrira à cet effet **un compte bancaire spécifique**.

**Une analyse des capacités de gestion financière du Secrétariat Permanent du CCM** sera à terme menée afin d'identifier les domaines à améliorer. Une première formation de l'Assistant administratif et financier du CCM a été organisée par l'équipe Finances du PNUD (octobre 2015). En outre, des appuis individuels et ponctuels seront fournis par le PNUD au Secrétariat du CCM à l'instar des SB du PNUD.

### III. CADRE DE RESULTATS ET DE RESSOURCES

**Effet attenu tel qu'indiqué dans le Cadre de résultats et de ressources du Programme Pays:** D'ici 2016, les populations, notamment les jeunes et les femmes, ont davantage accès aux ressources productives propres à réduire leur vulnérabilité (2012-2016) ; Les groupes clés et vulnérables, particulièrement les enfants et les femmes, utilisent des services de qualité dans les domaines de la santé, dans un cadre légal et dans le cadre de systèmes nationaux renforcés (2017-2021)

**Indicateurs d'effet tels qu'indiqués dans le Cadre de résultats et de ressources du Programme Pays, y compris les données de base et les cibles:**

**2012-2016 : Produit 2:** Les populations vulnérables, notamment les personnes vivant avec le VIH et les personnes exposées utilisent davantage des services de prévention de lutte contre le paludisme, le VIH/SIDA et la tuberculose

**2017-2021: Produit 1.1:** Les groupes clés et vulnérables, particulièrement les femmes et les enfants, utilisent des services de santé de qualité, au sein d'un cadre légal et de systèmes nationaux renforcés

**Domaine de résultat clé applicable (du Plan stratégique 2014-2017):**

Les institutions, systèmes, cadres législatifs et politiques nationaux sont renforcés en vue de la fourniture de services VIH et associés équitables, rendant des comptes et efficaces.

**Stratégie de partenariat:** N/A

**Titre et ID du Projet (ATLAS Award ID):** N/A

PRODUITS ATTENDUS conformément au Plan d'amélioration du CCM	CIBLES DE PRODUITS PAR ANNEE	ACTIVITES A TITRE INDICATIF	ENTITES RESPONSABLES	INTRANTS
<p><b>La structuration du CCM est renforcée</b></p> <p><u>Donnée de base :</u> la structuration du CCM n'est pas conforme aux nouveaux critères d'éligibilité et autres standards minimum du Fonds mondial (2013)</p> <p><u>Indicateurs :</u> existence d'une structure conforme aux nouveaux</p>	N/A	<p>Elaborer la nouvelle structure organisationnelle du CCM</p> <p>Elaborer les termes de référence de chaque Comité du CCM</p> <p>Réviser les textes fondateurs du CCM (Règlement intérieur)</p> <p>Elaborer un nouveau Règlement intérieur détaillé pour le CCM de STP</p>	<p>Comité de transition du CCM, dont le PNUD</p> <p>Secrétariat Permanent du CCM</p> <p>Membres du CCM réunis en Assemblée générale</p>	<p>Consultance internationale</p> <p>Ressources humaines du Secrétariat Permanent du CCM</p> <p>Ressources humaines du PNUD (Projet PNUD/Fonds mondial)</p>

critères d'éligibilité et aux standards minimum du Fonds mondial ; existence du nouveau Règlement intérieur du CCM ; existence des termes de référence des divers Comités du CCM		Valider la nouvelle proposition de structure du CCM, y compris les termes de référence de chaque Comité du CCM, à travers la validation du Règlement intérieur révisé		Financement du CCM
<p><b>La capacité opérationnelle du CCM de STP est renforcée</b></p> <p><u>Donnée de base</u> : le CCM de STP ne dispose pas des moyens humains et financiers adéquats pour pouvoir exécuter son Plan d'amélioration</p> <p><u>Indicateurs</u> : Existence du Manuel de Procédures du Secrétariat Permanent du CCM ; contrats des membres du personnel du Secrétariat Permanent du CCM ; système d'évaluation périodique de la performance du Secrétariat Permanent du CCM ; nombre d'équipements acquis</p>	N/A	<p>Développer un Manuel de Procédures pour le Secrétariat Permanent du CCM</p> <p>Elaborer les termes de référence du personnel du Secrétariat Permanent du CCM</p> <p>Contractualiser et rémunérer le personnel du Secrétariat Permanent du CCM</p> <p>Concevoir le système d'évaluation périodique de la performance du personnel du Secrétariat Permanent du CCM</p> <p>Acquérir les équipements nécessaires au fonctionnement du bureau du Secrétariat Permanent du CCM</p>	<p>Comité de transition du CCM, dont le PNUD</p> <p>Secrétariat Permanent du CCM</p>	<p>Consultance internationale</p> <p>Ressources humaines du Secrétariat Permanent du CCM</p> <p>Ressources humaines du PNUD (Projet PNUD/Fonds mondial)</p> <p>Financement du CCM</p>
<p><b>La composition du CCM de STP est conforme aux nouveaux critères d'éligibilité et aux standards du Fonds mondial</b></p> <p><u>Donnée de base</u> : la composition du CCM de STP n'est pas conforme aux nouveaux critères d'éligibilité ni aux standards minimum du Fonds mondial</p> <p><u>Indicateur</u> : une nouvelle</p>	N/A	<p>Développer une proposition de nouvelle composition du CCM</p> <p>Valider la proposition de nouvelle composition du CCM en Assemblée Générale</p> <p>Etablir un chronogramme de renouvellement de la composition du CCM par secteur et/ou groupe constitutif (Gouvernement, Société civile, Populations clés, Personnes vivant avec</p>	<p>Comité de transition du CCM, dont le PNUD Secrétariat Permanent du CCM</p> <p>Membres du CCM réunis en Assemblée générale</p>	<p>Consultance internationale</p> <p>Ressources humaines du Secrétariat Permanent du CCM</p> <p>Ressources humaines du PNUD (Projet PNUD/Fonds mondial)</p> <p>Financement du CCM</p>

composition validée et appliquée		<p>les maladies)</p> <p>Organiser des réunions d'information et de mobilisation séparées (une par secteur et/ou groupe constitutif) au sujet des élections, ainsi que des directives et exigences du Fonds mondial concernant les CCM</p> <p>Organiser les élections pour les membres de la société civile</p> <p>S'assurer du processus de renouvellement de la composition des autres secteurs et/ou groupes constitutifs</p>		
<p><b>Les capacités des membres du CCM pour jouer efficacement leur rôle sont renforcées</b></p> <p><u>Donnée de base</u> : les membres du CCM n'ont pas reçu d'orientation formelle relative aux directives du Fonds mondial concernant les CCM, aux meilleures pratiques ainsi qu'à leur rôle en tant que membre</p> <p><u>Indicateurs</u> : Session d'orientation pour les membres du CCM organisée ; visite d'échange d'expérience organisée</p>	N/A	<p>Organiser une session d'orientation destinée aux membres nouvellement désignés ou élus du CCM de STP au sujet des directives du Fonds mondial pour les CCM, aux documents clés du CCM de STP, et au rôle de membre du CCM</p> <p>Organiser une visite d'apprentissage d'une délégation du CCM de STP auprès d'un CCM aux circonstances similaires en vue d'échange d'expériences (leadership du CCM, Secrétariat Permanent, Société civile)</p>	<p>Comité de transition du CCM, dont le PNUD</p> <p>Secrétariat Permanent du CCM</p>	<p>Consultance internationale</p> <p>Ressources humaines du Secrétariat Permanent du CCM</p> <p>Ressources humaines du PNUD (Projet PNUD/Fonds mondial)</p> <p>Financement du CCM</p>
<p><b>Les conflits d'intérêt au sein du CCM de STP sont gérés conformément aux attentes du Fonds mondial</b></p>		<p>Elaborer une politique de gestion des conflits d'intérêt au sein du CCM de STP</p> <p>Valider la politique de gestion des conflits d'intérêt</p>	<p>Comité de transition du CCM, dont le PNUD</p> <p>Comité de Gouvernance du CCM</p>	<p>Consultance internationale</p> <p>Ressources humaines du Secrétariat Permanent du</p>

<p><u>Donnée de base</u> : il n'existe pas de politique de gestion des conflits d'intérêt au sein du CCM de STP</p> <p><u>Indicateurs</u> : une politique de gestion des conflits d'intérêt ; des formulaires de déclaration de conflit d'intérêt signés par les membres ; un séminaire de formation sur les conflits d'intérêt ; nombre d'instances de gestion de conflit d'intérêt documentées dans les procès-verbaux de réunion du CCM</p>		<p>Elaborer le formulaire de déclaration de conflit d'intérêt</p> <p>Distribuer et faire signer les formulaires de déclaration individuelle de conflit d'intérêt</p> <p>Documenter dans les procès-verbaux de réunion du CCM l'application de la politique de gestion des conflits d'intérêt</p> <p>Organiser un séminaire de formation en gestion de conflit d'intérêt à l'attention des membres du CCM</p>	<p>Secrétariat Permanent du CCM</p>	<p>CCM</p> <p>Ressources humaines du PNUD (Projet PNUD/Fonds mondial)</p> <p>Financement du CCM</p>
<p><b>Le CCM de STP effectue le suivi stratégique des subventions du Fonds mondial</b></p> <p><u>Donnée de base</u> : le CCM de STP n'est pas conforme aux critères d'éligibilité et standard minimum du Fonds mondial relatifs au rôle de suivi stratégique des CCM</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de réunions de suivi stratégiques avec le Bénéficiaire Principal ; existence d'un Plan de suivi stratégique ; rapports de suivi stratégique</p>	<p>N/A</p>	<p>Elaborer des outils de suivi stratégique tels qu'un Plan de suivi stratégique et des canevas de rapports de suivi</p> <p>Organiser des réunions de suivi stratégique avec le Bénéficiaire Principal</p> <p>Faire le suivi de la mise en œuvre des mesures correctives convenues avec le Bénéficiaire Principal</p>	<p>Comité de transition du CCM, dont le PNUD</p> <p>Comité de suivi stratégique du CCM</p> <p>Secrétariat Permanent du CCM</p>	<p>Consultance internationale</p> <p>Ressources humaines du Secrétariat Permanent du CCM</p> <p>Ressources humaines du PNUD (Projet PNUD/Fonds mondial)</p> <p>Financement du CCM</p>
<p><b>Le CCM de STP communique de façon régulière sur ses activités</b></p> <p><u>Donnée de base</u> : l'activité du CCM de STP est méconnue du grand public</p>		<p>Elaborer un Plan de communication interne et externe pour le CCM de STP</p> <p>Exécuter le Plan de communication du CCM de STP</p>	<p>Secrétariat Permanent du CCM</p>	<p>Consultance nationale</p> <p>Ressources humaines du Secrétariat Permanent du CCM</p>

<p><u>Indicateur</u> : existence du Plan de communication du CCM de STP ; nombre de documents relatifs aux activités du CCM publiés ; existence du site web du CCM</p>		Créer un site web pour le CCM de STP		Ressources humaines du PNUD (Projet PNUD/Fonds mondial)  Financement du CCM
<p><b>L'engagement des membres de chacun des secteurs et/ou groupes constitutifs représentés au sein du CCM de STP est renforcé</b></p> <p><u>Donnée de base</u> : les membres au sein de chaque secteur et/ou groupe constitutif du CCM ne se consultent pas avant ni après les réunions du CCM</p> <p><u>Indicateurs</u> : nombre de réunions d'information et de consultation organisées au sein de chaque secteur et/ou groupe constitutif</p>		<p>Organiser des réunions d'information et de coordination semestrielles au sein du secteur gouvernemental du CCM</p> <p>Organiser des réunions d'information et de coordination semestrielles au sein du secteur des partenaires au développement du CCM</p> <p>Elaborer un Plan d'assistance technique et de mobilisation des ressources en vue d'appuyer le CCM</p> <p>Recueillir les informations et faire la cartographie des organisations de la société civile (Fédération des ONG de STP)</p> <p>Organiser des réunions d'information et de coordination semestrielles au sein de la société civile du CCM, y compris les groupes représentant les populations clés et les personnes vivant avec les maladies</p>	Membres de chaque secteur ou groupe constitutif du CCM	Ressources humaines du Secrétariat Permanent du CCM  Ressources humaines du PNUD (Projet PNUD/Fonds mondial)  Financement du CCM
<p><b>Les réunions du CCM, y compris de ses divers Comités, se tiennent conformément au calendrier établi</b></p> <p><u>Donnée de base</u> : les réunions du CCM ne se tiennent pas de manière</p>	N/A	<p>Elaborer le calendrier des réunions du CCM (Assemblée générale et Comités)</p> <p>S'assurer de l'exécution des réunions du CCM (Assemblée générale et Comités)</p> <p>Documenter les réunions du CCM</p>	Président du CCM  Vice-Président du CCM  Secrétariat Permanent du CCM	Ressources humaines du Secrétariat Permanent du CCM  Ressources humaines du PNUD (Projet PNUD/Fonds mondial)

<p>prévisible ni régulière</p> <p><u>Indicateur</u> : Existence du calendrier des réunions du CCM ; nombre de réunions du CCM tenues et de ses divers Comités comparé au calendrier des réunions</p>		(Assemblée générale et Comités)		Financement du CCM
--	--	---------------------------------	--	--------------------

---

#### **IV. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL**

Le Plan d'amélioration du CCM ainsi que la feuille de route pour la réforme du CCM, font office de Plan de travail annuel dans le cadre de ce Projet. Pour faciliter leur exécution, ce Plan d'amélioration et cette feuille de route devront être complétés par un Plan de travail annuel que le Secrétariat Permanent du CCM se chargera de développer.

---

#### **V. ARRANGEMENTS DE GESTION**

Le financement du CCM sera décaissé en une fois par le Fonds mondial au PNUD sur la base de l'Accord de financement du CCM signé entre le Fonds mondial, le Président du CCM, le Représentant de la société civile au sein du CCM et le PNUD.

Le PNUD signera un Accord de type « sous bénéficiaire » avec le Ministère de la santé en sa qualité de d'hôte du Secrétariat Permanent du CCM.

Le Secrétariat Permanent du CCM soumettra, via le Ministère de la santé, et sur une base trimestrielle, un rapport programmatiques et financier, un plan de travail et une demande de décaissement.

Le PNUD décaissera le financement du CCM au Ministère de la santé sur la base de sa revue des documents et autres pièces justificatives soumis par le Secrétariat du CCM.

Le PNUD et le Ministère de la santé veilleront à respecter l'ensemble des arrangements de gestion inclus dans l'Accord de type « sous bénéficiaire » mentionné plus haut.

---

#### **VI. CADRE DE SUIVI-EVALUATION**

Les progrès relatifs aux produits du Cadre de Résultats et de Ressources, les défis rencontrés ainsi que les leçons apprises seront relatés dans les rapports programmatiques soumis par le Secrétariat Permanent du CCM ainsi que dans les rapports du PNUD (PUDR et Rapports annuels).

---

#### **VII. CONTEXTE JURIDIQUE**

Le contexte juridique de ce Projet est décrit dans l'Accord de financement du CCM ainsi que l'Accord signé entre le PNUD et le Ministère de la santé

---

#### **VIII. ANNEXES**

Plan d'amélioration du CCM, 2015

Feuille de route pour l'exécution de la réforme du CCM

Accord de financement du CCM (CCM Funding Agreement, 2015)

Budget du CCM

Accord entre le PNUD et le Ministère de la santé en sa qualité de Président du CCM

Plan de travail annuel du CCM (à développer)